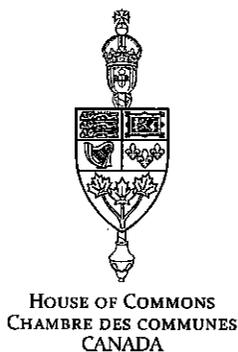


**BILL CASEY  
CUMBERLAND-COLCHESTER**

**TOWN HALL REPORT  
ON ELECTORAL REFORM  
PUBLIC CONSULTATION**



**BILL CASEY  
CUMBERLAND-COLCHESTER**

**RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS  
PUBLIQUES SUR LA RÉFORME  
ÉLECTORALE**

**LES CONSULTATION(S)**

Date(s) de(s) la rencontre(s)	Heure et durée (de quelle heure à quelle heure)	Lieu de la consultation	Nombre total de personnes présentes (Vous pouvez indiquer le nombre de bénévoles et d'employés venus aider lors de la rencontre.)
1. 13 juillet 2016	15 h à 17 h (2 h)	Stewiacke, N.-É.	25
2. 11 août 2016	18 h à 20 h (2 h)	Springhill, N.-É.	23
3.			
4.			

**Forme : Atelier et assemblée publique** – Mot de bienvenue en séance plénière, suivi de sessions de discussions en petits groupes pendant 45 minutes (3 groupes avec différentes questions) suivies d'un rapport et d'une discussion pendant 30 à 45 minutes.

**LES SUJETS ABORDÉS (sommaire)**

Modes de scrutin : oui	Remplacement du mode de scrutin actuel : oui	Participation électorale : oui	Accessibilité et inclusion : oui
Vote obligatoire : oui	Vote en ligne : oui	Représentation locale : oui	Autre (veuillez les préciser et les décrire ci-dessous) Proportionnalité; reddition de comptes; compréhension

**QUESTIONS DÉBATTUES**

**Qu'ont dit les participants au sujet du système actuel d'élection des députés fédéraux (avantages/lacunes)? Ont-ils dit estimer que leurs votes se traduisaient par une représentation fidèle? (limite suggérée : 500 mots)**

Un petit nombre de participants étaient prêts à défendre le scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMUT), car il favorise la modération des points de vue extrêmes et tend à donner des gouvernements qui peuvent suivre un programme clair. Certains participants ont reconnu que le SMUT est facile à comprendre, qu'il mène habituellement à un résultat clair le jour des élections et qu'il incite les députés à rendre des comptes aux habitants de leur circonscription. Un nombre significatif de participants estimaient que le SMUT est moins juste parce qu'il ne correspond pas à la part du vote populaire national. Certains estiment que, si leur vote ne compte pas proportionnellement dans le résultat, il ne compte pas du tout.

**De quels modes de scrutin autres que le mode actuel a-t-on discuté? Les participants ont-ils nommé des caractéristiques précises auxquelles ils tiennent dans un système électoral (par exemple, la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité, etc.)? (limite suggérée : 500 mots)**

*Veuillez retourner la présente au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel./tél. : 613-992-3150 Fax/télécopieur : 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)**

*Date limite : vendredi 14 octobre 2016*

Représentation proportionnelle pure : Un petit nombre de participants sont venus dans l'intention de promouvoir la représentation proportionnelle pure. Ils ont exprimé un grand désir de ne pas voter stratégiquement, d'exprimer une voix qui correspond à leurs convictions politiques et, ce faisant, d'accroître la représentation de ces convictions au Parlement.

Représentation proportionnelle mixte : Cette formule a été abordée comme un hybride de notre système actuel, assurant une certaine représentation régionale tout en assurant un résultat plus proportionnel. Dans ce contexte, l'importance que les députés rendent des comptes dans leur région est ressortie. L'idée de circonscriptions plus vastes n'a pas été bien reçue, mais l'idée d'augmenter considérablement le nombre de sièges au Parlement n'a pas non plus été accueillie avec enthousiasme. On craignait que ce système ne permette pas que les régions éloignées, économiquement défavorisées ou peu peuplées reçoivent suffisamment d'attention du Parlement et du gouvernement.

Scrutin préférentiel : La majorité des participants estimaient que ce serait une amélioration par rapport au système actuel. Les défenseurs de la représentation proportionnelle se sont opposés farouchement à ce système, estimant qu'il renforçait le déséquilibre dans les résultats observés avec le SMUT. La relative simplicité du classement des candidats, par comparaison à ce qu'il en est avec le système de représentation proportionnelle mixte – dans lequel chaque bulletin peut servir à combler une dizaine des sièges – a été vue comme une qualité de plus.

Cabinet proportionnel : Il a également été mentionné qu'une représentation proportionnelle au Cabinet, avec ou sans modifications significatives au mode de scrutin, pourrait donner la voix que les défenseurs de la représentation proportionnelle veulent et transférer plus de pouvoir de l'exécutif au Parlement. Cette formule n'a pas été étudiée en profondeur, mais elle a certainement suscité une discussion intéressante.

**Les participants ont-ils discuté de la raison pour laquelle, à leur avis, un grand nombre de Canadiens ne participent pas au processus démocratique? Ont-ils suggéré des façons d'encourager la participation? (limite suggérée : 500 mots)**

Les participants estimaient qu'un grand nombre de facteurs contribuent au faible taux de participation tout en reconnaissant que le taux de participation varie grandement d'une province à l'autre et d'une circonscription à l'autre. Les facteurs sont :

- la distance pour se rendre aux bureaux de scrutin
- la superficie de la circonscription
- la familiarité avec les candidats locaux
- l'impression que son vote ne compte pas
- un manque d'intérêt pour la politique
- un manque de temps pour s'intéresser à ces questions

Il a été question de vote obligatoire et de crédits d'impôt pour voter, mais ces deux possibilités n'ont pas été fortement recommandées. Il a été question de scrutins électroniques, un grand nombre estimant qu'il serait plus facile d'amener des électeurs à voter et d'encourager ceux qui ne votent plus à le faire, surtout les jeunes. Certains ont dit craindre que les scrutins électroniques posent des problèmes de sécurité et un petit nombre a dit juger que la facilité qu'il y a à voter électroniquement ne reflète pas l'importance du droit de vote dans une démocratie.

On souhaitait vivement qu'Élections Canada ait plus d'outils, d'argent et de pouvoir. Un grand nombre a dit estimer qu'Élections Canada devrait annoncer plus activement dans les médias sociaux comment, quand et où voter de même qu'aux endroits où les gens ordinaires vont regarder, notamment les circulaires d'épicerie.

Certains défenseurs de la représentation proportionnelle croient que ce système encouragerait les électeurs à aller voter, car chaque vote compterait.

**Les participants jugeaient-ils qu'il devrait être obligatoire de voter? (quitte à annuler son**

*Veillez retourner la présente au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel./tél. : 613-992-3150 Fax/télécopieur : 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)**

*Date limite : vendredi 14 octobre 2016*

**vote) (limite suggérée : 500 mots)**

De manière générale, ils n'estimaient pas qu'il devrait être obligatoire de voter. Tout en reconnaissant que cela pourrait encourager la participation, les gens n'estimaient pas que cela permettrait de mieux exprimer la volonté de l'électorat du fait que ce ne serait pas un geste volontaire, mais imposé.

**Les participants ont-ils discuté des scrutins en ligne? Ont-ils dit souhaiter maintenir les modes de scrutin actuels (consistant à se présenter à un bureau de scrutin, à voter en secret, etc.) (limite suggérée : 500 mots)**

Il a été question des scrutins électroniques, ou en ligne (termes interchangeable ici). On voulait, dans l'ensemble, que cette possibilité soit offerte, surtout aux Canadiens à l'étranger. Personne n'a dit souhaiter qu'il y ait un système purement électronique. On souhaitait beaucoup le maintien de sauvegardes sur papier, du comptage des votes en cas de lutte serrée et d'une infrastructure de scrutin pour ceux qui préfèrent cela.

**Est-ce que d'autres questions importantes ont été soulevées par les participants? (référendum, représentation des femmes et des minorités, accessibilité, taux de participation, etc.) (limite suggérée : 500 mots)**

Deux ou trois participants ont soulevé la question d'un référendum, mais la plupart des participants s'y opposaient pour les raisons suivantes :

- Cela coûterait trop cher.
- La participation à un référendum sur la réforme électorale serait probablement faible par comparaison à la participation à des élections générales.
- Le sujet ne se prête pas à une question à laquelle on répond par oui ou non.
- Le référendum de 1995 au Québec et le référendum pour le Brexit ne suscitent pas la confiance dans le processus référendaire.
- La majorité des Canadiens ont déjà voté en faveur de partis qui préconisaient une réforme électorale lors des élections de 2015.

**SOMMAIRE DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS (limite suggérée : 1 000 mots)**

**En ce qui a trait au système électoral, les participants dans cette circonscription nous ont dit ce qui suit.**

- **La simplicité est la solution pour encourager la participation.**
- **La représentation locale est très importante pour la plupart des électeurs.**
- **Il y a un désir marqué d'une plus grande proportionnalité dans le résultat.**
- **On ne souhaite pas modifier radicalement les frontières des circonscriptions ni d'accroître de beaucoup le nombre de sièges au Parlement.**

**Les participants étaient généralement ouverts à l'idée de scrutins électroniques. Ils étaient favorables aux efforts pour accroître la participation, mais non au vote obligatoire.**

**Soumission du rapport au Comité Spécial de la Réforme Électorale (ERRE)**

**Date :** Aug 29/16

**Signature du (de la) député(e) :**

**Bill Casey, député**

*Veillez retourner la présente au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel./tél. : 613-992-3150 Fax/télécopieur : 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)**

*Date limite : vendredi 14 octobre 2016*